

des Princes &c. Septemb. 1713. 173

demandant d'ailleurs que les Troupes Allemandes fussent rapellées, que les Charges, Emplois & Benefices ne fussent conferrez qu'à des Sujets naturels de ce Royaume là ; ces Ministres, dis-je, n'ayans pas été favorablement écoulez dans leurs demandes, les Napolitains les ont rapellez, après avoir reconnu l'inutilité de la dépense que cette Ambassade coûtoit au Public.

IV. Il y a de certains Seigneurs, qui ne pouvant supporter l'importunité de leurs créanciers, qu'ils considerent comme trop offensante à la Noblesse de leur Maison, les font souvent payer à coups de bâtons : c'est de cette monoye dont le Duc d'Airola paya il y a quelques mois un Ecclesiastique Napolitain, qui avoit imploré l'autorité du Viceroy, pour porter ce Duc à lui payer ce qu'il lui devoit : sur la p'ainte de cette batonnade, le Viceroy décerna prise de corps contre ce Duc qui s'étoit sauvé ; quatre Compagnies de Grenadiers furent envoyées en discretion sur les Terres : mais se voyant exposé à être ruiné, & tous ses Vassaux en très peu de tems, il prit le parti de venir à Naples, & de se constituer prisonnier dans l'un des Châteaux. Cependant la Garnison qui est sur les Terres, n'a pas été rapellée, & ne le sera, dit on, qu'après le jugement du Procez. Voilà à quoi la violence & l'injustice expose les gens de la trempe de ce Duc.

V. Un Napolitain voulant faire l'experience d'un poison lent qu'il avoit préparé, alla à l'Hôpital, & en donna à plusieurs malades, parmi lesquels étoit un homme qui passoit pour être au nombre de ses amis
int-

*Le Duc
d'Airola
fait bastonner un Prêtre, & sa punition.*

Empoisonneur d'Naples exécuté à mort, ce qui produit